

COMMUNE DU BUDOS
Département de la Gironde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt le Lundi 14 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Didier CHARLOT, Maire.

Présents : D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, S.LEGLISE,
S.ARNOULD, J.BARRE, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, M.CONSTANS, E.COCQUELIN,
A.MARQUETTE

Absents, excusés : MT.DUPOUY, J.LARRUE

Procuration : MT.DUPOUY donne procuration à M.TRUFFART

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il est procédé à la signature du compte-rendu du 26 octobre 2020 voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la désignation d'un nouveau référent PLUi.

DELIBERATION 2020/32 : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REFERENT COMMUNAL PLUi

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020/28, il a été désigné des référents communaux dans le cadre de l'élaboration du PLUi, deux titulaires : Mesdames BARRE et COCQUELIN et un suppléant : Monsieur TRUFFART.

Monsieur le Maire indique que pour des raisons professionnelles Madame COCQUELIN ne peut participer aux réunions de travail qui se déroulent principalement en journée.

Par conséquent, au vu de l'importance des missions qui vont incomber aux élus, il convient de désigner un nouveau référent.

Monsieur le Maire propose Madame Catherine ZAUSA, en remplacement de Madame Elisabeth COCQUELIN pour assumer ces missions qui seront les suivantes :

- assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUi, à minima à la commission urbanisme,
- être informés sur l'avancement du PLUi, sur les retours d'études réalisées etc...,
- faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage

Après concertation et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, désigne :

- Madame Catherine ZAUSA, Titulaire en remplacement de Madame Elisabeth COCQUELIN

DELIBERATION 2020/33 : CONTRAT CNP ASSURANCES 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'assurance auprès de CNP Assurances, concernant la couverture des risques incapacité du personnel CNRACL (fonctionnaire) et IRCANTEC (contractuel).

La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. Le taux de cotisation CNRACL est de 7,38 %, le taux de cotisation IRCANTEC est de 1,65%.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- De souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

DELIBERATION 2020/34 : CONVENTION PRESTATION ADICHATS 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2021, la convention avec l'association ADICHATS, dans le cadre de travaux d'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire présente le devis et les principaux termes de la convention :

- Objet : débroussaillage et entretien paysager
- Durée : la convention est établie pour une durée de 1 an avec prise d'effet au 01/01/2021
- Montant : prestation forfaitaire pour un montant de 6 180 € pour 60 jours travaillés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valide le devis de l'association ADICHATS pour un montant de 6180 € pour l'année 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

DELIBERATION 2020/35 : ADHESION ADELFA 33

Monsieur le Maire rappelle les missions de l'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques, ADELFA 33, dont l'objectif est la lutte contre la grêle par la mise en place de générateurs.

Monsieur Franck COURBIN intervient pour expliquer précisément l'action menée par cette association et le fonctionnement des postes anti-grêle tenus par des bénévoles dont il fait partie.

La Commune de Budos adhère chaque année. La cotisation est fixée selon le nombre d'habitants, soit 100 € jusqu'à 1000 habitants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer pour 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer auprès de l'Association ADELFA 33 pour un montant de cotisation de 100 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à cette adhésion

CONVENTION SDEEG :

Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de délibération concernant la convention de servitude avec le SDEEG. En effet, un point a été effectué avec les services concernés, cette convention ne sera signée qu'après le commencement des travaux d'enfouissement poste de Virecoupe.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Vœux aux Budossais n'auront pas lieu cette année au vu du contexte sanitaire.

Concernant les travaux, **Monsieur le Maire** indique que la 6^{ième} tranche du bourg qui concernait la rue B. Pascaud et la rue du 14 juillet est achevée.

Catherine ZAUSA informe les conseillers que les colis, le petit journal et les masques seront prêts en fin de semaine pour la distribution. Les secteurs ont été redéfinis, une liste sera remise à chaque conseiller qui pourra ainsi rectifier les anomalies si nécessaire.

Brigitte MAIZERET interroge sur le passage des services du Département concernant le débouchage de la buse quartier Lasalette. **Monsieur le Maire** précise qu'il a demandé aux services compétents d'intervenir.

Monsieur le Maire indique que les travaux, validés en Conseil Municipal concernant le secteur des Moulies et de Saint-Pierre, seront entrepris par Jérôme BEDOURET au mois de janvier.

André MARQUETTE a constaté que la piste de Médouc a été très endommagée par une entreprise forestière. **Monsieur le Maire** précise qu'il est au courant de ce fait. Il doit se rendre sur place avec **Monsieur Jean-Claude MAURIN**, Président de la DFCI. L'entreprise concernée sera contactée pour exiger une remise en état de cette piste.

Brigitte MAIZERET signale que le panneau lieu-dit Mouyet est illisible. **Monsieur le Maire** contactera les services compétents.

Quelques dysfonctionnements de lampadaires sont signalés dans différents endroits de la commune depuis quelques temps (mouyet, couchire...). **Monsieur le Maire** précise que ces dysfonctionnements font l'objet d'une demande d'intervention immédiate auprès du SDEEG, cependant certaines pannes persistent.

Sur le fonctionnement de l'éclairage public suite à une question de **Brigitte Maizeret**, **Monsieur le Maire** explique que l'intensité de l'éclairage diminue progressivement dans la nuit.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h15.

Ainsi s'achève la séance à 19h15.